

Réduire le taux de conversion pour garantir les rentes à l'avenir

Avril 2022

L'espérance de vie augmente. C'est une bonne nouvelle en soi pour notre société, mais cela signifie aussi que les rentes doivent être versées plus longtemps. Parallèlement, les prévisions de rendement sur les marchés des placements restent modérées. C'est pourquoi Previs Prévoyance abaissera le taux de conversion de 5.4% à 5.0% entre 2025 et 2029. Des mesures de compensation sont prévues pour atténuer la baisse des prestations.

A quoi correspond le taux de conversion?

Le taux de conversion désigne le pourcentage qui permet de convertir l'avoir de vieillesse en une rente de vieillesse annuelle au moment de la retraite. La valeur du taux de conversion dépend de deux facteurs: la durée prévisionnelle de perception de la rente, d'une part, et le rendement futur escompté du capital de vieillesse qui n'a pas encore été utilisé, d'autre part. L'espérance de vie et l'évolution des marchés boursiers sont donc déterminantes.

Comment évoluent l'espérance de vie et les marchés boursiers?

La progression de l'espérance de vie statistique a eu beau marquer le pas ces derniers temps, elle continue à augmenter régulièrement. Un homme aujourd'hui âgé de 65 ans vivra en moyenne 85.4 ans, une femme de 65 ans, 87.2 ans. Sur les cinq dernières années, les hommes ont donc encore gagné sept mois de longévité et les femmes, trois. La durée de versement de la rente continue par conséquent de s'allonger. Et, facteur aggravant, les baby-boomers sont de plus en plus nombreux à partir à la retraite. Sur les marchés boursiers, les prévisions en matière de rendement sont modérées, y compris pour le capital de vieillesse. Le niveau des taux d'intérêt devrait rester durablement bas, malgré de possibles hausses à court terme. Pour des considérations de risque, les caisses de pension sont tenues de suivre des stratégies de placement sûres et d'entretenir un large mix de placements. De ce fait, elles doivent par exemple

détenir une certaine part de placements à revenu fixe (obligations), qui ne sont actuellement pas ou peu rentables.

Dans ce contexte, la Previs va progressivement abaisser son taux de conversion, qui passera de 5.4% à 5.0% entre 2025 et 2029, alors qu'il s'établit actuellement à 5.5%.

Pourquoi le taux de conversion de la Previs est-il inférieur au taux de conversion légal?

Le taux de conversion de 6.8% prescrit par la loi s'applique uniquement à la part obligatoire (légale) de l'avoir de vieillesse. De nombreux assurés disposent toutefois aussi d'autres avoirs de vieillesse auprès de leur caisse de pension, laquelle peut déterminer librement le taux de conversion pour la part surobligatoire. Au lieu de définir deux taux de conversion distincts – l'un pour la partie obligatoire, l'autre pour la partie surobligatoire –, les caisses de pension peuvent fixer un taux de conversion dit enveloppant pour l'ensemble de l'avoir de vieillesse. Ce taux est en principe inférieur au taux de conversion légal, qui demeure cependant garanti pour l'avoir de vieillesse obligatoire. Dans le cadre de la révision de la LPP, il est prévu d'abaisser le taux de conversion légal à 6.0%. Du point de vue de la Previs, le taux légal en vigueur (6.8%) était depuis longtemps excessif et devrait être ramené à un seuil plus bas que les 6.0% prévus pour la suite.

Quel est l'impact de la réduction du taux de conversion?

La baisse du taux de conversion se traduit par une diminution des prestations de rente calculées sur l'avoir de vieillesse. Exemple: avec un avoir de vieillesse de 100'000 francs et un taux de conversion de 5.5%, la rente de vieillesse annuelle s'élève à 5'500 francs. En appliquant au même capital un taux de conversion de 5.0%, la rente tombe à 5'000 francs par an.

Que se passe-t-il lorsque le taux de conversion baisse pendant la durée de versement de la rente?

C'est le taux de conversion au moment de la retraite qui est déterminant. Les rentes en cours de versement ne sont pas concernées par une décision d'abaissement. A la Previs, l'âge ordinaire de la retraite pour les femmes et les hommes est de 65 ans révolus. Des taux de conversion différents s'appliquent de la retraite anticipée à partir de 58 ans à la retraite différée jusqu'à 70 ans. www.previs.ch/taux

Quel est l'impact du taux de conversion sur un versement de l'avoir de vieillesse sous forme de capital et non de rente?

La réduction du taux de conversion n'a aucune incidence sur le versement sous forme de capital de tout ou partie de l'avoir de vieillesse. Le taux de conversion n'entre en ligne de compte que pour convertir l'avoir de vieillesse en une rente de vieillesse.

Que fait la Previs pour atténuer les conséquences de la réduction du taux de conversion?

Comme indiqué, toute baisse du taux de conversion entraîne une diminution du montant de la rente de vieillesse. Diverses mesures de compensation peuvent contribuer à atténuer cette perte.

La révision du modèle de participation de la Previs permettra à l'avenir aux assurés et aux retraités d'être davantage associés aux résultats des placements. Le nouveau modèle définit – dans le respect des prescriptions légales – le cadre de la rémunération de l'avoir de vieillesse des assurés actifs, en fonction du degré de couverture de la caisse

de prévoyance concernée et du rendement des placements obtenu. Parallèlement, il fixe les conditions pour d'éventuels paiements spéciaux aux retraités.

La Previs a-t-elle pris d'autres mesures de compensation?

Les organes responsables de la Previs ont défini une fourchette de 2.0% à 5.0% pour la rémunération des avoirs de vieillesse par les caisses de prévoyance en 2021. Les taux se situent donc au-dessus du taux d'intérêt minimal LPP de 1.0%. Afin d'atténuer les futures pertes de prestations inhérentes à l'abaissement du taux de conversion entre 2025 et 2029, les caisses de prévoyance Comunitas, Service Public et Stratégie 30 ont effectué un versement exceptionnel en faveur de leurs assurés – en complément de la rémunération de 2.0% appliquée à leurs avoirs de vieillesse en 2021. L'année dernière, cette mesure de compensation a représenté 1.0% de l'avoir de vieillesse pour les caisses Comunitas et Service Public, et 0.5% pour la caisse Stratégie 30.

Que peuvent faire les assurés de leur côté pour améliorer leurs prestations de vieillesse?

Il est possible d'optimiser son propre avoir de vieillesse en effectuant un versement volontaire sur son compte de prévoyance individuel. Ce rachat, qui doit être financé par la fortune privée, est également intéressant sur le plan fiscal. L'appli «Previs» permet de simuler en ligne l'incidence d'un rachat – et de le mettre aussitôt en œuvre. Pour améliorer son capital en vue de la retraite, il peut également valoir la peine d'investir dans la prévoyance privée, en effectuant des versements dans le pilier 3a, eux aussi déductibles des impôts.

Quelles sont les possibilités de compensation des prestations de vieillesse pour les employeurs?

L'avoir de vieillesse peut être amélioré en proposant de meilleurs plans d'épargne ou en renonçant à la déduction de coordination, afin d'absorber – au moins en partie – la baisse du taux de conversion.

La proportion de retraités augmente dans de nombreuses caisses de pension. Qu'est-ce que cela implique?

La combinaison de l'allongement de l'espérance de vie et de l'augmentation du nombre de retraités met à rude épreuve les systèmes de prévoyance vieillesse. Les prévisions indiquent que la part des plus de 65 ans passera de 18.9% en 2020 à 23.6% en 2035. Parallèlement, le taux d'activité global, c'est-à-dire la proportion de personnes actives, diminuera de 58.0% (en 2020) à 55.2% (en 2035). Et cette asymétrie persistera tant que le taux de conversion légal, qui s'établit aujourd'hui à 6.8% – compte tenu des rendements escomptés à long terme sur les marchés boursiers – ne correspondra pas sur le plan actuariel à l'espérance de vie statistique. Tant que les actifs (assurés actifs) financeront indirectement les retraités. Les caisses de pension tentent de s'approcher au plus près de la longévité réelle en appliquant un taux de conversion enveloppant, à savoir un seul et même taux pour les régimes obligatoire et subobligatoire. C'est la raison pour laquelle les taux de conversion tendent à la baisse.

La retraite anticipée permet-elle d'éviter une réduction de la rente causée par la baisse du taux de conversion?

Prendre une retraite anticipée, avant l'âge de 65 ans (hommes et femmes) donc, prolonge la durée de perception de la rente et entraîne par voie de conséquence une diminution du taux de conversion et de la rente de vieillesse annuelle. Le [lien](#) suivant permet de connaître les taux de conversion appliqués aux différents âges et années de départ à la retraite; en tenant compte de l'abaissement de 5.4% à 5.0% prévu entre 2025 et 2029.

Comment la longévité est-elle appelée à évoluer?

L'espérance de vie statistique n'a cessé d'augmenter au cours des dernières décennies. Un homme aujourd'hui âgé de 65 ans vivra en moyenne 85.4 ans, une femme de 65 ans, 87.2 ans. Rien que sur les cinq dernières années, les hommes ont gagné sept mois d'espérance de vie et les femmes,

trois. La courbe tend à s'aplanir en Suisse.

La tendance à vivre plus longtemps se poursuit toutefois, ce qui signifie qu'un véritable renversement de tendance n'est pas encore perceptible. L'évolution de l'espérance de vie dépendra de plusieurs facteurs: progrès de la médecine, bien-être, mode de vie (activité physique, alimentation), niveau de formation, conditions de travail, etc.

Pourquoi la caisse de pension ne peut-elle pas investir la totalité du capital de prévoyance en actions?

Il faut savoir qu'il existe une législation stricte à cet égard. L'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) plafonne à 50% la part de la fortune globale qui peut être investie dans des actions. Par ailleurs, la minimisation des risques plaide en faveur d'une diversification des placements par catégories, marchés, pays, etc. Les placements dans les obligations et l'immobilier par exemple – catégories en principe moins sujettes à fluctuation et donc plus stables – doivent permettre de limiter les pertes. Le rendement escompté des actions est certes supérieur à celui des obligations et de l'immobilier. Mais, comme chacun le sait, tout placement offrant des perspectives de rendement élevé comporte en contrepartie un risque de placement et donc de perte plus important. Or, nous avons une règle d'or à la Previs: «la sécurité prévaut sur le rendement».

Pourquoi faut-il s'attendre à ce que le niveau des taux d'intérêt reste bas à long terme?

Les attentes en matière d'évolution des taux d'intérêt diffèrent selon les régions géographiques. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale américaine (Fed) a commencé à prendre des mesures de relèvement des taux, dans le but notamment de combattre l'inflation. En Europe, la banque centrale (BCE) fait face à une situation très complexe. L'inflation a nettement progressé là aussi, ce qui pourrait justifier une hausse des taux d'intérêt. Mais, d'un autre côté, les Etats ainsi que certaines entreprises sont lourdement endettés; une

augmentation des taux leur poserait de gros problèmes. La guerre en Ukraine, avec son cortège de conséquences humanitaires et économiques désastreuses, accroît en outre le risque de récession. Nous pensons donc que la BCE ne relèvera pas ses taux de

manière significative. En ce qui concerne la Suisse, nous partons du principe que la BNS s'alignera sur la BCE. D'après nous, la fin des taux bas n'est donc pas pour demain.

Avis d'expert



Peter Flück
président du Conseil
de fondation de
Previs Prévoyance

La réduction du taux de conversion est-elle le seul moyen de faire face aux défis inhérents à la prévoyance professionnelle?

Il est de la responsabilité du Conseil de fondation de s'intéresser de près aux défis que soulève la prévoyance professionnelle. C'est dans cette optique qu'il a élaboré la stratégie 2022–2026. La baisse du taux de conversion constitue une mesure parmi d'autres. En tant qu'institution de prévoyance, nous entendons rester stables, tournés vers l'avenir et compétitifs à long terme, dans l'intérêt de tous les assurés et retraités. C'est pourquoi le Conseil de fondation a également adopté des mesures concernant les placements, le fonctionnement ou encore la croissance de la Previs.

Entre 2025 et 2029, la Previs abaissera son taux de conversion de 5.4% à 5.0%. Est-elle la seule à agir de la sorte ou d'autres institutions de prévoyance font-elles de même?

Nous avons à cœur d'offrir à nos assurés la meilleure visibilité et sécurité de planification possible en vue de leur retraite, raison pour laquelle nous communiquons très tôt autour de la baisse du taux de conversion. Toutes les caisses de pension sont – et resteront – confrontées aux mêmes enjeux majeurs. Il faut donc s'attendre à ce que les taux de conversion enveloppants de la prévoyance professionnelle se rapprochent de 5.0% pour toutes les caisses de pension dans les prochaines années.